



**Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du
Milieu Aquatique**

**SITE NATURA 2000 FR1100801
« Basse Vallée du Loing »**

BILAN 2024 DE L'ANIMATION DU DOCOB



Février 2025



Cofinancé par
l'Union européenne



Sommaire

1. PREAMBULE	3
1.1. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000.....	3
1.1.1. <i>L'animation</i>	3
1.1.2. <i>Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB</i>	3
1.2. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE.....	5
2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	5
2.1. CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA	5
2.1.1. <i>Site Internet</i>	5
2.1.1. <i>Charte graphique Régionale</i>	6
2.1.1. <i>Support de communication</i>	6
2.1.2. <i>Bulletin Infosite</i>	7
2.2. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE.....	7
2.2.1. <i>Nature et Vénérerie en Fête à Fontainebleau</i>	7
2.2.1. <i>62^e Congrès des Maires de Seine-et-Marne</i>	8
2.3. SENSIBILISATION ET CONSEILS AUX ELUS, RIVERAINS ET USAGERS DU SITE	8
2.4. RAPPORTAGE DES DONNEES DU SITE NATURA 2000	8
2.5. PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE	8
2.5.1. <i>Participation aux Formations, rencontres, colloques</i>	8
2.5.2. <i>Participation aux journées d'échanges Natura 2000</i>	9
3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS	10
3.1. PROJET ET TRAVAUX SOUMIS A EIN	10
4. AMELIORATION DES CONNAISSANCES.....	10
4.1. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES.....	10
5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES	12
5.1. PARTENARIATS	12
5.2. MARAIS D'EPISY	12
6. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES	13
6.1. ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES PROPRIETAIRES	13
6.2. ACCOMPAGNEMENT DES ELUS, DES PROPRIETAIRES, DES EXPLOITANTS	13
6.3. ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000.....	13
6.4. ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000	14
6.5. ANIMATION DES MAEC	15
7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE.....	16

7.1.	ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	16
7.1.1.	<i>Organisation de réunion du comité de pilotage</i>	16
7.1.2.	<i>Réunions ou rencontres avec les services de l'état</i>	16
7.2.	GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	16
8.	SYNTHESE	17

Liste des figures

Figure 1 : Aperçu de la page du site internet de la FDAAPPMA 77	5
Figure 2 : Poster produit par la Région Ile-de-France	6
Figure 3 : Premières pages de la plaquette « Les outils de contractualisation Natura 2000 »	6
Figure 4 : Nature et Vénérerie en Fête à Fontainebleau – Mai 2024	7
Figure 5 : Photos du Congrès des Maires 2024	8
Figure 6 : Site Natura 2000 « Pelouses calcaires du Gâtinais »	9
Figure 7 : Visite du site Natura 2000 « La Petit Morin de Verdelot à St-Cyr-sur-Morin » lors de la journée du 19 avril 2024.	9
Figure 8 : Nouveau visuel de la charte Natura 2000	14
Figure 9 : Parcelles adhérant à la charte Natura 2000 en 2024.	14
Figure 10 : PAEC en Seine-et-Marne – En rouge, les communes concernées par le site N2000 « Basse Vallée du Loing »	15
Figure 11 : Répartition des activités réalisées dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Basse Vallée du Loing » en 2024	17

Liste des tableaux

Tableau 1 : Orientations, objectifs et actions liées à l'ensemble du site Natura 2000 « Basse Vallée du Loing » - © DOCOB, 2015.....	4
--	---

1. PREAMBULE

1.1. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site FR1100810 « Basse Vallée du Loing » a été désigné au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992). Le Document d'objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral, le 1^{er} juillet 2008. L'arrêté du 18 mars 2010 porte désignation du site Natura 2000 en Zone Spéciale de Conservation.

La Communauté de communes Moret Seine et Loing a été désignée comme structure animatrice depuis le 1^{er} janvier 2023.

1.1.1. L'animation

La Communauté de communes Moret Seine et Loing porte l'animation du site Natura 2000 dont elle a délégué la gestion à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Elle a été élue pour 3 ans lors du Comité de Pilotage du 24 novembre 2023.

Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN a été réélu président du Comité de pilotage lors de la réunion du 24 novembre 2023.

Le présent bilan s'étend du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

1.1.2. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence :

- **De quatre espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » :**
 - l'agrimon de Mercure (*Coenagrion mercuriale* – Code Natura 2000 : 1044),
 - la cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii* – Code Natura 2000 : 1041),
 - le vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana* – Code Natura 2000 : 1016)
 - le vertigo étroit (*Vertigo angustior* – Code Natura 2000 : 1014).
- **De onze habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site :**
 - Tourbières basses alcalines (Code Natura 2000 : 7230)
 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.* (Code Natura 2000 : 3140)
 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Malinion caeruleae*) (Code Natura 2000 : 6410)
 - Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* (Code Natura 2000 : 7210*)
 - Eaux oligotrophes très pey minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelleta uniflorae*) (Code Natura 2000 : 3110)
 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnotamion* ou de l'*Hydrocharition* (Code Natura 2000 : 3150)
 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* (Code Natura 2000 : 3130)
 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et lédioeuropéennes du *Carpinion betuli* (Code Natura 2000 : 9160)
 - Mégaphorbiaies* hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin (Code Natura 2000 : 6430),
 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (Code Natura 2000 : 6510),
 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)* (Code Natura 2000 : 91E0*).

Au total, le site compte 11 habitats d'intérêt communautaire et 4 espèces d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Afin de les préserver, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux orientations et objectifs suivants :

Tableau 1 : Orientations, objectifs et actions liées à l'ensemble du site Natura 2000 « Basse Vallée du Loing » - © DOCOB, 2015

Intitulé de l'orientation	Objectifs	Actions
Orientation 1: Préservation de la dynamique des habitats humides et aquatiques, landes et marais, et de leur fonctionnement biologique	Préserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats aquatiques et humides d'intérêt communautaire.	Gestion des niveaux d'eau dans le marais. Maîtrise de l'expansion de la cladiaie par fauche avec exportation. Maintien de la végétation des berges, et conservation d'une pente douce. Contrôle des populations d'espèces allochtones.
Orientation 2 : Conservation des espaces ouverts (prairies et mégaphorbiaies)	Préserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats prairiaux d'intérêt communautaire. Contrôler la prolifération de ligneux.	Entretien des milieux ouverts et strates herbacées par une gestion extensive. Coupe et débroussaillage des ligneux avec exportation. Décapage léger en vue d'une restauration écologique.
Orientation 3: Formation des acteurs et sensibilisation des populations aux enjeux associés à la mise en œuvre du document d'objectifs. Accompagnement des acteurs de territoire dans la gestion du site	Sensibiliser et former les propriétaires et gestionnaires, à la prise en compte des enjeux de la Directive Habitat, Faune, Flore dans le cadre de la gestion courante. Sensibiliser les élus et les populations locales sur les enjeux du site Natura 2000. Mettre en adéquation les activités touristiques et la gestion du site.	Organisation de sorties découverte du site Natura 2000. Veille à la cohérence entre les documents de gestion et de planification et le document d'objectifs. Création et diffusion du support de communication papier et/ou numérique visant à la sensibilisation du public sur les habitats, les espèces et les actualités du site Natura 2000. Animation de groupes thématiques et de journées de formation et valorisation des bonnes pratiques existantes sur le site.
Orientation 4 : Amélioration des connaissances des habitats et de la faune d'intérêt communautaire et suivi à l'échelle du site. Protocole de suivi de réalisation et d'évaluation du DOCOB. Concertation et suivi des actions non relatives à la mise en application du DOCOB	Connaître l'évolution du milieu physique et des populations d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Suivi et évaluation des mesures contractuelles et non contractuelles appliquées sur le site Natura 2000.	Suivi de l'évolution de populations des espèces ainsi que des habitats d'intérêt communautaire. Réalisation de suivis des niveaux et de la qualité de l'eau. Suivi de l'effet du pâturage lié à la gestion. Surveillance et contrôle des populations d'espèces allochtones.

Pour atteindre ces objectifs, 15 mesures pouvant faire l'objet de contrats Natura 2000 ont été identifiées dans le DOCOB, auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

1.2. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Information, communication et sensibilisation,
2. Suivi des Evaluations des Incidences Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Veille à la cohérence des politiques publiques,
5. Contractualisation et gestion des habitats et des espèces,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

2.1. CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA

2.1.1. Site Internet

La page dédiée au site Natura 2000 « *Basse Vallée du Loing* » a été mise à jour sur le site internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne (<https://www.federationpeche77.fr/4245-site-natura-2000-riviere-en-seine-et-marne.htm>).



Figure 1 : Aperçu de la page du site internet de la FDAAPPMA 77

La Région Ile-de-France a mis en ligne un nouveau site internet (<https://natura2000.smartidf.services/>) sur lequel se trouve l'ensemble des documents concernant les sites Natura 2000 d'Ile-de-France. La Fédération de Pêche de Seine-et-Marne a été consulté par la Région afin qu'elle puisse donner son avis et ajouter du contenu sur les sites Natura 2000 qu'elle anime.

2.1.1. Charte graphique Régionale

Lors de la journée de rencontre des animateurs Natura 2000 de 2023, la réalisation d'une charte graphique pour l'ensemble des sites Natura 2000 de la Région avait été évoqué. La Région Ile-de-France s'était montrée favorable à cette suggestion. En mars 2024, l'animatrice a participé à une réunion organisée par la Région en présence d'autres animateurs Natura 2000 afin d'identifier les attentes concernant cette charte graphique. A la suite de ces échanges, un modèle de flyer a été produit ainsi qu'un poster illustrant quelques espèces et habitats d'intérêt communautaire que l'on retrouve en Ile-de-France.

Ce poster sera distribué à chaque commune du site Natura 2000.



Figure 2 : Poster produit par la Région Ile-de-France

2.1.1. Support de communication

Une nouvelle plaquette de communication a été créée en 2024 afin de présenter les différents outils de contractualisation que propose Natura 2000 (Figure 3).

Cette plaquette sera transmise aux élus ainsi qu'aux propriétaires privés afin de les informer sur les avantages que peuvent offrir les chartes ou les contrats Natura 2000. Elle a déjà été distribuer aux différentes personnes rencontrées au cours de l'année



Figure 3 : Premières pages de la plaquette « Les outils de contractualisation Natura 2000 »

2.1.2. Bulletin Infosite

Une réflexion a été engagée sur l'édition d'un bulletin Infosite. A ce jour, aucun bulletin de ce type n'a été créé à propose du site « *Basse Vallée du Loing* ». L'objectif de la 1ere édition serait de présenter les actualités du site Natura 2000 et notamment la reprise de l'animation depuis 2022. Les actions de gestion à mettre en place pour favoriser la présence des espèces et des habitats communautaires pourront également y être présenter.

La diffusion de ce bulletin est souhaitée au cours de l'année 2025.

2.2. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE

2.2.1. Nature et Vénérerie en Fête à Fontainebleau

La Fédération de Pêche de Seine-et-Marne a participé à l'édition 2024 de l'évènement « Nature et Vénérerie en Fête » qui s'est tenue au Grand Parquet de Fontainebleau.

Lors de cette journée, les sites Natura 2000 animés par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne étaient présentés et les plaquettes de présentation des sites étaient mises à disposition et distribuées au public. L'animatrice Natura 2000 animait également une maquette afin de présenter le fonctionnement des rivières. Au total, ce sont plus de 900 personnes qui ont été sensibilisées sur les milieux aquatiques et le réseau Natura 2000 (**Figure 4**).



Figure 4 : Nature et Vénérerie en Fête à Fontainebleau – Mai 2024

2.2.1. 62^e Congrès des Maires de Seine-et-Marne

En 2024, nous avons participé à la 62^e édition du Congrès des maires et président(e)s d'EPCI. Cet événement a eu lieu le 27 septembre à Dammarie-les-Lys.

Lors de cette journée, les sites Natura 2000 animés par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne étaient présentés et les plaquettes de présentation des sites étaient mises à disposition et distribuées au public (**Figure 5**). Nous avons pu présenter nos missions d'animation auprès de nombreux élus, de plus d'une trentaine de communes, dont plusieurs conseillers et conseillères départementaux, ainsi que des représentants de l'État et des élus parlementaires.



Figure 5 : Photos du Congrès des Maires 2024

2.3. SENSIBILISATION ET CONSEILS AUX ÉLUS, RIVERAINS ET USAGERS DU SITE

Tout au long de l'année, nous avons répondu aux questions des élus, riverains et usagers du site.

2.4. RAPPORTAGE DES DONNÉES DU SITE NATURA 2000

Les données récoltées lors des inventaires écologiques sont importées dans l'outil régional de saisie « GéoNat'IdF » géré par l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France.

L'intégration des résultats des suivis dans cet outil permet leur transfert au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

2.5. PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE

2.5.1. Participation aux Formations, rencontres, colloques

- **Webinaire**

Nous avons participé au webinaire « Comment engager la transition vers des DOCOBs au format CT88 ? » organisé par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) les 14 et 21 novembre 2024.

Ce webinaire très intéressant présentait la méthode d'élaboration des plans de gestion appliquée aux DOCOBs Natura 2000. Ces outils pourront être employés si le DOCOB du site Natura 2000 « Rivière du Loing et du Lunain » venait à être révisé.

- **Formation**

La Fédération de Pêche de Seine-et-Marne a participé à la journée de formation organisée par la Région Ile-de-France et le Conservatoire Botanique Nationale du Bassin Parisien (CBNBP) sur le protocole d'évaluation de l'habitat 6210-pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires.

La formation s'est déroulée le 6 juin 2024 sur le site Natura 2000 « Pelouses calcaires du Gâtinais » animé par l'association NaturEssonne.



Figure 6 : Site Natura 2000 « Pelouses calcaires du Gâtinais »

2.5.2. Participation aux journées d'échanges Natura 2000

Nous avons participé à la rencontre des animateurs N2000 organisée par la Région Ile-de-France. Cette journée s'est déroulée le 19 avril 2024 sur le site Natura 2000 « La Petit Morin de Verdelot à St-Cyr-sur-Morin » en Seine-et-Marne. Lors de cette journée, l'OPIE nous a présenté les protocoles de suivis des papillons de jours : le STERF et le Chrono'ventaire. Ces deux protocoles ont ensuite été mis en application sur le terrain l'après-midi (**Figure 7**). Cette journée a aussi été l'occasion pour la Région d'informer les animateurs des actualités liées à l'animation Natura 2000. Cela a permis d'échanger sur les problématiques rencontrées avec les autres animateurs d'Ile-de-France.



Figure 7 : Visite du site Natura 2000 « La Petit Morin de Verdelot à St-Cyr-sur-Morin » lors de la journée du 19 avril 2024.

3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Une veille locale a été effectuée sur le site Natura 2000 afin d'identifier les projets nécessitant une Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN) et de pouvoir identifier les modifications locales du territoire pour les prendre en compte lors de l'analyse des suivis écologiques.

3.1. PROJET ET TRAVAUX SOUMIS A EIN

Nous avons conseillé les collectivités et propriétaires porteur des projets ainsi que les prestataires sur l'évaluation des incidences mais les avons aussi informés des contraintes réglementaires en bord de cours d'eau au sens large.

Nous les avons informés sur des modalités de réalisation de l'évaluation d'incidences, et les avons conseillés sur les mesures d'évitement à prendre en compte dès le début du projet.

Nous travaillons en collaboration avec les services instructeurs lors de l'instruction des dossiers d'EIN.

Deux projets / travaux ont été suivis à proximité et sur le site Natura 2000 dans le cadre de la procédure des EIN :

- Abatage de peupliers entre le Marais d'Episy et le Lunain ;
- Reprise de la berge du Marais d'Episy pour réparer la fuite hydraulique et reprise du platelage existant sur l'ENS.

4. AMELIORATION DES CONNAISSANCES

4.1. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Quatre actions principales ont été réalisées dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

- Suivi des habitats d'intérêt communautaire
- Suivi de l'agrion de Mercure et de la cordulie à corps fin
- Suivi des populations de vertigos de Des Moulins et vertigos étroits

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC Basse Vallée du Loing FR1100801 (77) » (ECOGEE, 2025). Il est téléchargeable via le site Internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne (<https://www.federationpeche77.fr/6124-basse-vallee-du-loing.htm>).

Conclusion du rapport (ECOGEE, 2025) :

En 2024, le suivi des habitats a concerné les prairies maigres de fauche sur le site de la Plaine de Sorques. Deux relevés réalisés dans cet habitat ont mis en évidence des végétations en bon état de conservation (relevé 14, hors ENS) et en assez bon état (relevé 13, moins diversifié).

Un complément de cartographie des habitats a été réalisée en bordure est du site du marais d'Episy, sur une petite zone associant mégaphorbiaie, jonchaie et roselière.

Le suivi odonotologique du Marais d'Episy et du Pré de Saveuse a permis de relever la présence d'une seule espèce sur les deux faisant l'objet du suivi.

Au total, au moins 238 observations d'Agrions de Mercure ont été faites sur la ZSC : 183 au Pré de Saveuse et 55 au niveau du ruisseau du marais pâturé. En raison de la durée de vie moyenne de cette espèce, il s'agit probablement de 238 individus différents.

Ils ont majoritairement été recensés le long du cours d'eau qui traverse le Pré de Saveuse. Plusieurs indices d'autochtonie y ont été observés tels que des individus ténéaux, immatures et matures des

deux sexes, ainsi que comportements reproducteurs tels que des accouplements et des tandems à plusieurs passages. Par conséquent, il est très probable que ce dernier permette encore la reproduction de cette espèce et il est certain qu'il constitue, lui et ses abords, un secteur de maturation. Toutes les zones ouvertes du Pré de Saveuse sont très probablement des zones de maturation car plusieurs individus matures y ont été observés. Malgré un tandem et plusieurs individus matures observés au niveau du tronçon est du fossé au nord du Pré de Saveuse, il est peu probable qu'il s'agisse d'un site de reproduction, car même s'il présente une bonne exposition au soleil et une végétation aquatique assez développée, le courant y est quasiment nul.

Plusieurs dizaines d'individus matures et au moins deux tandems ont également été recensés sur la moitié sud du ruisseau du marais pâturé. En plus d'être un secteur certain pour la maturation, cela laisse aussi supposer d'une reproduction possible de *Coenagrion mercuriale* dans cette zone. La présence de courant et d'une végétation aquatique développée lui sont d'ailleurs favorables. A noter qu'une femelle ténérale de *Coenagrion* indéterminé y a été observée, il pourrait s'agir d'un *Agrion* de Mercure.

Pour rappel, il n'y a pas d'explication apparente de l'augmentation du nombre d'observations sur le ruisseau du marais pâturé entre 2023 et 2024.

Aucun individu ou exuvie de *Cordulia* à corps fin n'a été relevé en 2024. Les berges boisées, non accessibles, semblent cependant favorables à l'espèce. Une prospection en canoë pourrait être utile pour la recherche de l'espèce.

Le suivi a par ailleurs permis de recenser au moins 32 taxons d'Odonates sur l'ENS, dont 12 espèces patrimoniales. Aucun de ces taxons n'est nouveau pour ce site mais au moins une nouvelle espèce, peut-être deux, ont été observées par rapport à l'année dernière. A noter qu'elles ont déjà été observées en 2022. Pour rappel, ce recensement n'est pas exhaustif, l'étude étant ciblée sur la recherche de l'*Agrion* de Mercure et de la *Cordulia* à corps fin.

En 2024, 29 points ont fait l'objet de battage de la végétation, pour la recherche du *Vertigo* de Des Moulins. Il a été inventorié sur 11 points, situés essentiellement dans la partie sud-est du marais d'Episy. Quatre de ces points d'échantillonnage positif sont situés en bordure de plan d'eau, tous les autres points sont situés en moliniaie dégradée, sauf un (mosaïque d'habitats de la tourbière basse alcaline).

Cinq points ont fait l'objet de prélèvement de litière, pour la recherche du *Vertigo* étroit. Trois de ces points ont révélé la présence de l'espèce. La station où l'espèce a été découverte par Biotope en 2013 accueille toujours *Vertigo angustior*. L'effectif le plus élevé a été recueilli sur le point B85 (35 individus, dont 28 adultes et 7 juvéniles) ; une partie des individus étaient possiblement vivants au moment du prélèvement.

La comparaison avec le suivi de 2023 met globalement en évidence un maintien des deux espèces géographiquement, avec une augmentation des populations inventoriées : 306 individus de *Vertigo moulinsiana* en 2024 (125 en 2023), 45 individus de *Vertigo angustior* en 2024 (28 en 2023). Cette augmentation des populations est possiblement à corrélérer aux conditions météorologiques de l'année 2024, favorables aux deux espèces (année très humide, ayant occasionné des niveaux d'eau élevés).

5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

5.1. PARTENARIATS

Nous nous assurons de la cohérence des politiques publiques sur le site avec les enjeux Natura 2000.

La FDAAPPMA 77 est en contact régulier avec les collectivités et les acteurs du territoire (OFB, DDT, CD77, EPAGE, etc.).

Les relations entre les principales structures intervenant sur le territoire ont été maintenues en routine sur le site Natura 2000 tout au long de l'année 2023.

Il s'agit notamment de la communauté de commune Moret Seine et Loing, du département de Seine-et-Marne ainsi qu'Eau de Paris.

5.2. MARAIS D'EPISY

Le marais d'Episy est inscrit sur la Liste Verte de l'UICN depuis 2014.

Le programme de la Liste verte de l'UICN vise à reconnaître et à accroître le nombre des aires protégées et conservées gérées équitablement et efficacement, offrant aux populations et à la nature des résultats durables de conservation à travers le monde. La Liste verte constitue désormais une référence mondiale pour l'ensemble de la communauté de la conservation de la nature. En France, le programme est animé par le Programme aires protégées du Comité français de l'UICN et son Groupe d'experts dédié : Le Groupe d'experts français de la Liste verte.



Le label du Marais d'Episyj renouvelé en 2018, a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2021. Cette évaluation a souligné la nécessité de renforcer la gouvernance à travers la mise en place d'un comité scientifique du site.

La première réunion de ce comité scientifique a eu lieu le 3 avril 2023. Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne a intégré le Conseil scientifique en 2024.

Le label « Liste verte » a été renouvelé en 2024 pour l'ENS du Marais d'Episy pour une durée de 5 ans.

6. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES

6.1. ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES PROPRIETAIRES

Lors de la précédente animation du site Natura 2000, aucune base de données recensant les propriétaires des parcelles du site n'a été réalisée.

Une base de données a donc été créée en 2023 à l'aide des informations tirées de la matrice cadastrale fournie par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

La création de cette base nous a permis d'identifier 4 types de propriétaires différents :

- Le Conseil départementale de Seine-et-Marne,
- Eau de Paris,
- Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile de France,
- Propriétaires privés.

En 2024, la base de données des propriétaires a été mise à jour tout au long de l'année. Les propriétaires de parcelles présentant les enjeux les plus importants ont été identifiés.

A la suite de cela, un propriétaire privé a été contacté. Aucun retour n'a été reçu de sa part. Il est prévu de recontacter ce propriétaire en 2025 pour lui proposer d'adhérer à la charte Natura 2000 et d'étendre les suivis scientifiques sur ses parcelles.

6.2. ACCOMPAGNEMENT DES ELUS, DES PROPRIETAIRES, DES EXPLOITANTS

Nous présentons les outils de contractualisation et donnons des conseils de gestion pour conserver et valoriser les espèces protégées mais aussi la biodiversité ordinaire du site lors de rendez-vous téléphoniques ou de rencontres.

6.3. ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000

Le Département de Seine-et-Marne n'est pas intéressé par la contractualisation Natura 2000 jugeant les délais d'instruction et de paiement trop importants et les démarches administratives trop contraignantes. Les mesures de gestion sont réalisées en régie sur les parcelles ENS.

Par ailleurs, la plateforme de dépôt de contrat Natura 2000 développée par la Région Ile-de-France n'est pas encore finalisée en 2024.

6.4. ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000

Le visuel de la charte Natura 2000 a été mise à jour en 2024 afin de la rendre plus claire auprès des propriétaires à qui elle sera proposée (**Figure 8**). Les engagements listés dans la charte restent identiques à ceux énoncés dans le DOCOB du site Natura 2000 (**Figure 7**).

En 2024, Eau de Paris a entrepris les démarches pour adhérer à la charte Natura 2000 du site. L'instruction de leur adhésion sera finalisée début 2025.

Cette charte marque l'engagement de l'organisme pour une durée de 5 ans. Les parcelles représentent 15,7 ha engagés soit 20% de la surface totale du site Natura 2000 (**Figure 9**).

Il est prévu en 2025 de contacter les propriétaires privés présentant le plus d'enjeux sur leurs parcelles afin de leur proposer d'adhérer à la charte Natura 2000.

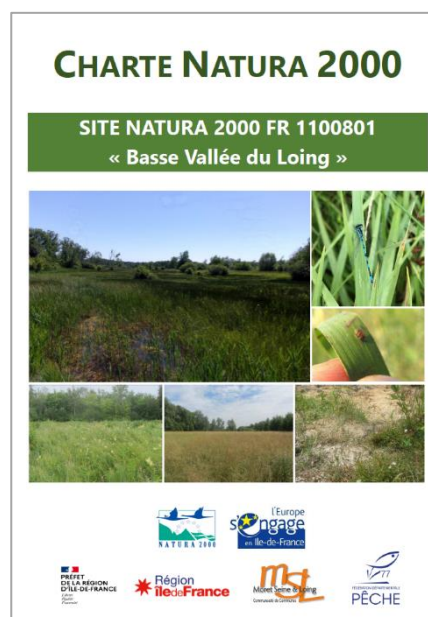


Figure 8 : Nouveau visuel de la charte Natura 2000

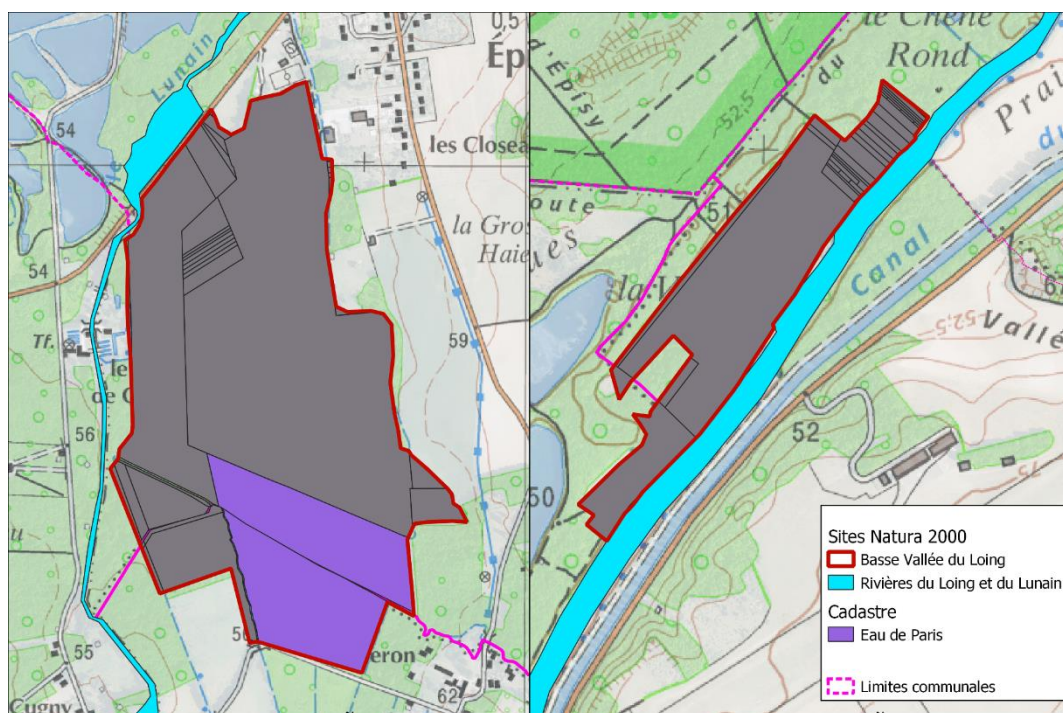


Figure 9 : Parcelles adhérant à la charte Natura 2000 en 2024.

6.5. ANIMATION DES MAEC

Depuis 2023, l'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques notamment *via* les MAEC sur le territoire Natura 2000 est assurée par :

- la Chambre d'Agriculture d'Ile de France sur la commune de Montigny-sur-Loing
- la Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne pour les communes de Moret Loing Orvanne et la commune de Villemer (**Figure 7**).

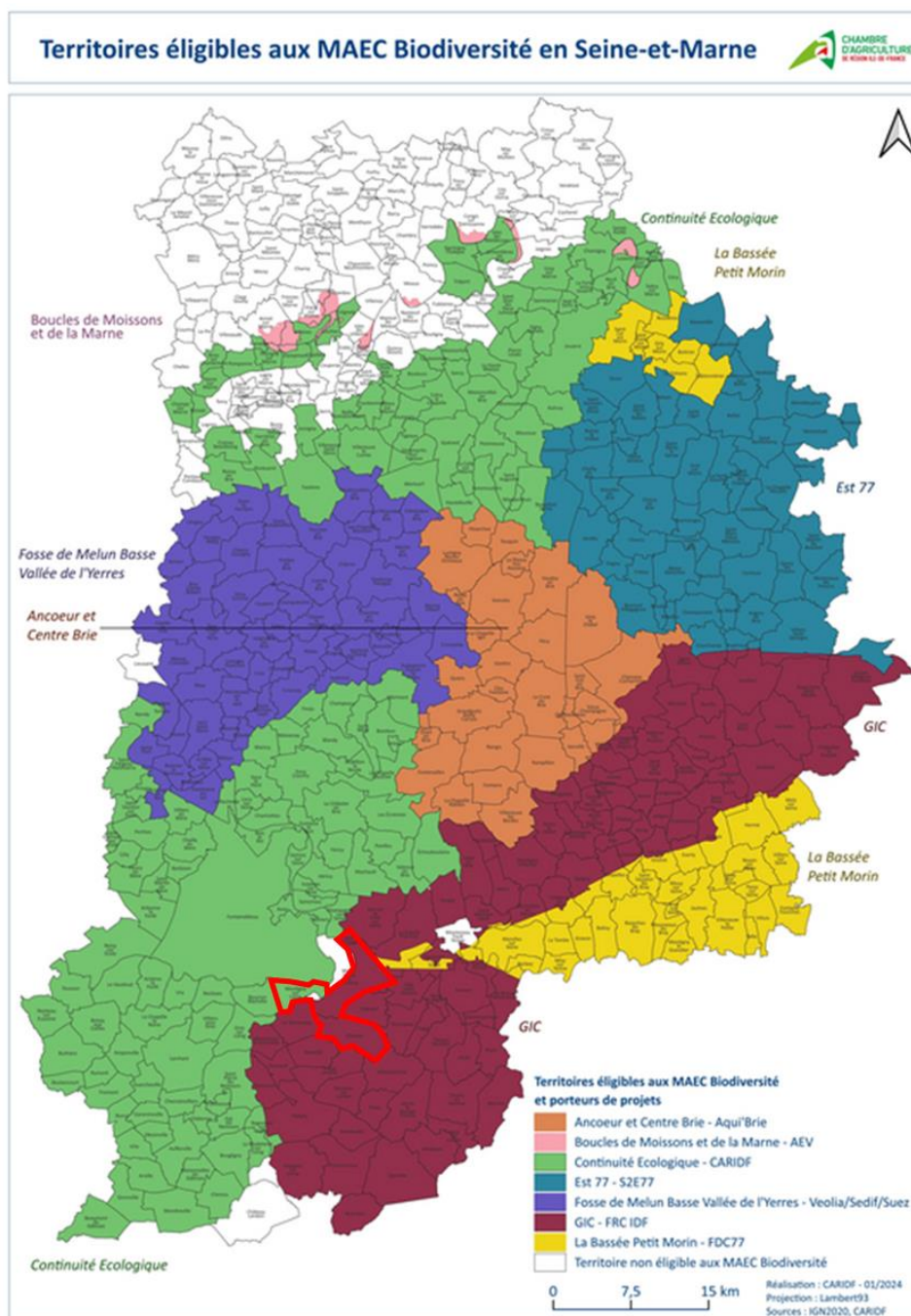


Figure 10 : PAEC en Seine-et-Marne – En rouge, les communes concernées par le site N2000 « Basse Vallée du Loing »

7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1.1. Organisation de réunion du comité de pilotage

La fin d'année 2024 a consisté en l'organisation du COPIL Natura 2000 qui a été programmé le 6 février 2025.

L'objet de cette réunion est de présenter les actions menées sur le site Natura 2000 en 2024 et d'évoquer avec les membres du Comité de Pilotage les perspectives pour l'animation du site en 2025.

La présentation ainsi que le compte-rendu de la réunion seront disponibles sur la page internet du site de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne (<https://www.federationpeche77.fr/6124-basse-vallee-du-loing.htm>).

7.1.2. Réunions ou rencontres avec les services de l'état

Les services de l'Etat ont été tenus informés de l'animation du site tout au long de l'année, grâce à des rencontres ou des échanges réguliers, par téléphone et mails.

Une réunion de cadrage a été réalisée le 25 octobre 2024 dans les locaux de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne en présence des référentes Natura 2000 de la Région-Ile-de-France.

7.2. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernent :

- Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes,
- Le suivi du marché d'animation avec la CCMSL, bons de commande et facturation,
- Le suivi des activités d'animation avec notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles,
- La réalisation des bilans d'animation et rapports du suivi écologique du site.

8. SYNTHÈSE

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en figure 11. Ce diagramme prend seulement en compte le temps de travail réalisé par l'animatrice du site Natura 2000. Il faut également rajouter à cela le temps passé par le bureau d'étude ECOGEE en charge du suivi scientifique du site qui correspond à environ 50% du temps total.

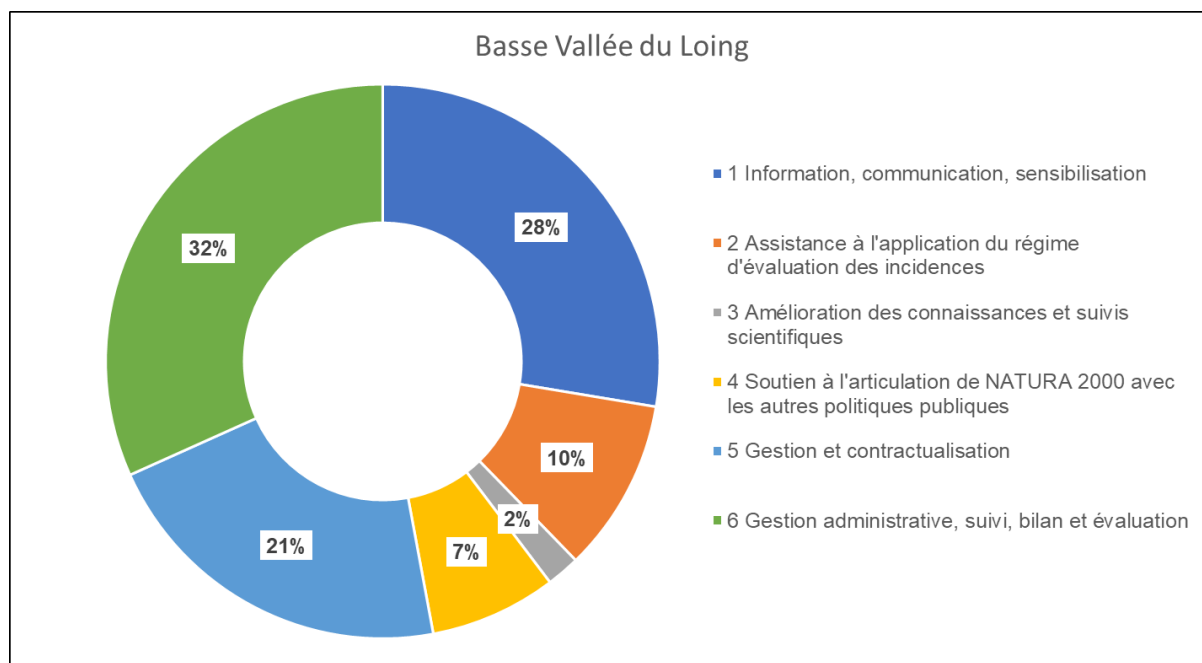


Figure 11 : Répartition des activités réalisées dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Basse Vallée du Loing » en 2024

Une grande partie du temps d'animation a été consacré à la gestion administrative du site. Cela est principalement dû à la reprise de l'animation après 7 ans d'arrêt.

Une part importante a également été dédiée à la gestion et contractualisation, ce qui correspond à la mise à jour de la base de données propriétaires et aux contacts des propriétaires.

Près de 30% du temps a été consacré à la sensibilisation et la communication avec notamment la création d'une plaquette d'information sur les outils de contractualisation ou la participation à de nombreuses manifestations.